

L'OTRE s'inquiète du projet de privatisation des contrôles routiers de la vitesse



Le Ministre de l'intérieur, Gérard COLLOMB, a expliqué vouloir confier les opérations de contrôles de vitesse des automobilistes à des sociétés privées. Le motif de ce projet est dicté par le souci de recentrer policiers et gendarmes sur leurs missions de protection et de sécurité. Des entreprises privées seront donc chargées du pilotage des voitures banalisées transportant les radars mobiles.

Dans cette perspective, l'OTRE redoute que les radars soient davantage des machines à cash que des outils pour la sécurité routière. Loin de la mission régalienne de l'État, une société privée a davantage le souci de réaliser des profits. Il est donc à craindre que le nombre de contrôles augmente en optimisant la « rentabilité » des opérations de contrôles des véhicules banalisés.

Or, on sait que l'augmentation du nombre des radars n'a pas fait diminuer les accidents liés à la vitesse. En revanche, elle a contribué à sanctionner massivement les petits excès de vitesse, à remplir les caisses de l'État et à fragiliser la situation des conducteurs professionnels.

En effet, si le conducteur professionnel est logiquement sanctionné en cas d'infractions commises, il peut également perdre son emploi en cas d'annulation de son permis de conduire, conséquence d'une succession d'infractions mineures. C'est, en quelque sorte, l'application d'une double peine pour le conducteur routier.

L'OTRE rappelle que le contrôle du respect de la loi, le constat de sa violation et la sanction appliquée restent, dans un État de droit, de la seule compétence régaliennne de l'État. C'est l'indépendance de l'auteur du contrôle qui garantit l'efficacité et l'absence totale d'intérêt personnel, notamment pécuniaire, dans la conduite des opérations et de leurs résultats. Si elle s'inquiète de cette privatisation des contrôles de la vitesse routière, l'OTRE redoute aussi et surtout les dérives qu'engendreraient nécessairement cette organisation digne des chasseurs de primes du far-West !

L'OTRE défend la mise en place d'une vraie police d'État de la route cherchant à sanctionner les pratiques dangereuses et génératrices d'accidents. Elle plaide également, de longue date, pour la mise en place d'un permis professionnel à points en complément du permis de conduire personnel pour les conducteurs routiers.

Contacts presse :

Jean-Marc RIVERA, secrétaire général national

06 30 12 37 37

jeanmarc.rivera@otre-direction.org